



**Saint Pierre  
du Mont**  
Landes

## Note de présentation brève et synthétique

### Budget Primitif 2020

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L2313-1 du code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune : [www.saintpierredumont.fr](http://www.saintpierredumont.fr)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'année 2020.

Il respecte les 5 principes budgétaires *sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre*. Pour la troisième année le budget est voté en suréquilibre en fonctionnement, exception autorisée au principe de l'équilibre.

### 1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1-1 Dépenses :

	BP 2019	BP 2020	VARIATION EN %
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>			
011 - Charges à caractère général	1 289 750,00	1 239 600,00	-3,89
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 685 000,00	2 695 000,00	0,37
014 - Atténuation de produits	1 165 500,00	1 211 200,00	3,92
65 - Autres charges de gestion courante	1 366 750,00	1 430 000,00	4,63
66 - Charges financières	82 000,00	95 000,00	15,85
67 - Charges exceptionnelles	84 000,00	72 200,00	-14,05
022 - Dépenses imprévues	130 000,00	250 000,00	92,31
<b>Dépenses réelles</b>	<b>6 803 000,00</b>	<b>6 993 000,00</b>	<b>2,79</b>
023 - Virement à la section d'investissement	2 239 937,14	1 115 644,93	-50,19
042 - Opérations ordre transfert entre sections	357 000,00	411 000,00	15,13
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 399 937,14</b>	<b>8 519 644,93</b>	<b>-9,36</b>

Pour 2020, les dépenses globales de fonctionnement diminuent de 9,36 %.

Concernant les dépenses réelles elles sont en hausse de 2,79 %, mais si les dépenses imprévues ne sont pas prises en compte dans le total des dépenses réelles, la hausse n'est que de 1,50 %.

Chapitre 011 : globalement ce chapitre baisse de 3,89 %. La principale raison est la crise du Covid-19. Les équipements sportifs, EMS et bassin couvert, n'ont pas été utilisés pendant 3 mois et durant l'été leur utilisation sera perturbée avec les mesures barrières. Les frais de fonctionnement sont donc en baisse (eau -12 500 €, électricité -35 000 €, -30 000 € pour les fournitures stockées par exemple). Deux parutions du bulletin municipal sont prévues au lieu de quatre habituellement. Les séjours ados n'auront pas lieu et les fêtes patronales sont annulées (frais de gardiennage -5 730 €).

La pandémie de Covid-19 permet des économies mais engendre des frais supplémentaires notamment en produits d'entretien + 19 000 € et en fournitures de petit équipement +52 000 € avec l'achat de masques réutilisables pour les habitants et le personnel de la commune.

Chapitre 012 : ce chapitre augmente de 0,37 %. Cela vient du fait que les responsables du service finances et du service RH partent à la retraite en cours d'année et que les remplaçants ont été recrutés pour travailler en binôme et assurer un relai sur les dossiers complexes.

Les effectifs restent stables par rapport à 2019 avec :

- Agents titulaires :
  - o Catégorie A : 5 agents
  - o Catégorie B : 11 agents
  - o Catégorie C : 45 agents
- Agents non titulaires :
  - o Contractuels : 7 agents
  - o CUI : 3 agents

Chapitre 014 : il comprend :

- Les atténuations de compensation de la dotation forfaitaire de Marsan Agglomération en rapport avec le transfert de compétence scolaire et périscolaire intervenue en 2015. Le montant reste identique à 2019.
- Le prélèvement opéré d'office par l'Etat sur le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est évalué à 25 000 €
- Enfin le reversement de la redevance pollution et de la redevance modernisation pour 40 700,00 € en complément des sommes rattachées en 2019. Ces charges proviennent des budgets eau et assainissement clôturés au 31 décembre 2018, elles n'ont pas été prises en comptes sur le BP 2019 et interviennent en 2020.

Chapitre 65 : il regroupe les indemnités des élus et leurs frais, les frais relatifs au service incendie et au SYDEC, et les subventions de fonctionnement au CCAS +50 000 € pour 2020 et aux associations +30 000 €. Depuis 2019, apparaissent les crédits pour admission en non-valeur et créances éteintes des budgets eau et assainissement. Ces sommes feront l'objet d'une reprise de provisions (c/7817).

Les charges financières du chapitre 66 augmentent de 15,85 % avec la première année de remboursement du prêt de 2 000 000 €.

Le chapitre 67 est lui en baisse de 14,05 % avec notamment une baisse de l'enveloppe pour les titres annulés sur les exercices antérieurs d'eau et d'assainissement.

Chapitre 022 : en cas de besoin permet, en cours d'année, d'ajuster les prévisions. Cette année elles augmentent de 120 000 € (taux exceptionnel de 15 % par la loi d'urgence face à la pandémie de covid-19).

Chapitre 023 : permet d'équilibrer la section d'investissement. Cette année il diminue de 50,19 % vue le contexte particulier de l'année 2020, la fin de la construction de l'EMS.

**Les dépenses d'ordre** s'élèvent à 1 526 664,93 € et sont essentiellement constituées :

- des amortissements pour 411 000 €, en progression 54 000 € par rapport à 2019,
- du virement à la section d'investissement (1 115 644,93 €).

#### 1-2 Recettes :

	BP 2019	BP 2020	VARIATION EN %
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>			
013 - Atténuation de charges	50 000,00	60 000,00	20,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes	269 000,00	283 000,00	5,20
73 - Impôts et taxes	4 812 500,00	4 838 550,00	0,54
74 - Dotations et participations	1 315 500,00	1 320 000,00	0,34
75 - Autres produits de gestion courante	33 000,00	26 500,00	-19,70
76 - Produits financiers		50,00	-
77 - Produits exceptionnels	10 000,00	78 700,00	687,00
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	313 000,00	291 200,00	-6,96
<b>Recettes réelles</b>	<b>6 803 000,00</b>	<b>6 898 000,00</b>	<b>1,40</b>
042 - Opérations ordre transfert entre sections	100 700,00	105 000,00	4,27
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>6 903 700,00</b>	<b>7 003 000,00</b>	<b>1,44</b>
R002 - Résultat reporté	4 075 864,18	4 572 905,75	12,19
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>10 979 564,18</b>	<b>11 575 905,75</b>	<b>5,43</b>

Globalement, les prévisions de 2020 enregistrent une augmentation globale de 5,43 % par rapport aux prévisions de recettes de 2019, et se répartissent ainsi :

Chapitre 013 : il s'élève à 60 000 € et est essentiellement constitué des remboursements de salaires suite à des arrêts de maladies, maladies professionnelles ou accident de travail.

Chapitre 70: les produits des services s'élèvent à 283 000 €, soit une augmentation de 5,20 %. Cette augmentation est notamment due au remboursement par l'AQM du salaire de son directeur mis à disposition par la commune (un trimestre de plus qu'en 2019) et au remboursement supplémentaire de Marsan Agglomération pour le personnel mis à disposition.

Chapitre 73 : ce chapitre progresse de 0,54 %.

- Le produit de la fiscalité directe locale augmente de 1,50 %. Cette augmentation est due à la révision des bases fiscales par la DGFIP. En effet, les taux votés par la commune restent inchangés depuis 2014. Pour mémoire les taux votés sont : 13,75 % pour la taxe d'habitation, 12,52 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 27,57 % pour la taxe foncière propriétés non bâties.
- Pour la TLPE, les communes avaient la possibilité, suite à la loi d'urgence covid-19, de procéder à un abattement à l'ensemble des redevables. La commune a donc décidé de faire un abattement de 20 %. Vu le contexte économique, il vaut mieux partir sur une tranche très basse afin d'anticiper une crise économique. (-60 000 €)
- Les autres taxes de ce chapitre restent stables par rapport au BP 2019.

Le chapitre 74 reste stable, légère augmentation de 0,34 %. La compensation de l'Etat au titre de la taxe d'habitation augmente de 11,62 % (+ 24 000 €) mais la DGF baisse de 15 400 €, soit 1,68 %, en baisse constante tous les ans depuis 2014, ce qui représente 2,803 M€ cumulés (en intégrant les prévisions 2020).

Chapitre 75 : correspond aux revenus des immeubles, baisse de 19,70 % notamment avec le départ d'un locataire le 1<sup>er</sup> août et la vente d'un bien loué.

Chapitre 76 : il matérialise les dividendes de parts sociales reçus.

Chapitre 77 : les produits exceptionnels sont en forte progression, notamment car sont attendus des remboursements de sinistre (fuite mairie, incendie ACCA), le remboursement des masques par l'Etat (14 000 €) et le remboursement par l'Agence de l'eau des redevances pollution et modernisation trop perçues.

Chapitre 78 : il comprend les reprises de provisions des budgets eau et assainissement (contrepartie en dépenses au chapitre 65 et 67) afin de ne pas impacter le budget de la commune.

Les recettes d'ordre sont estimées à 105 000 € et correspondent :

- à l'amortissement de subventions.
- aux travaux en régie pour 100 000 € (buvette du tennis, l'aire de venaison, aménagements de plusieurs locaux à l'EMS à destination de diverses associations, sanitaires au cimetière, locaux et structures archers, aménagements espaces verts, club house rugby, coulée verte à Pellegari, clôture des jardins familiaux, réfection du chalet de la Moustey, réfection du patio de la crèche, CTM : aménagement local de vie, électrification du portail bacs à agrégats, rangement d'outils et installation d'une cuve à fioul). Le montant reste stable par rapport à 2019.

## **2 – DETTE**

En 2019 un emprunt de 2 000 000 € a été contracté auprès de la Caisse Française de Financement Local pour la réhabilitation du COSEC. En 2020, 2 emprunts se terminent le premier contracté en 2005 de 600 000 € et le deuxième accordé par la CAF pour la crèche.

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de 5 576 445,73 €. Le capital dû pour l'année s'élève à 402 522,52 € et 93 951,33 € pour les intérêts.

La capacité de désendettement, encours de la dette sur CAF, est de 6,54, arrondie à 7 ans.

## **3 - NIVEAU D'ÉPARGNE BRUTE OU CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)**

	2018 = 9 921 habitants			2019 = 9 972 habitants		
	En milliers €	En €/hab.	Moyenne de la strate	En milliers €	En €/hab.	Moyenne de la strate
CAF = Epargne brute	580	58	192	853	86	nc
Epargne nette	284	29	108	565	57	nc

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion dont la commune ne pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

L'Epargne nette, CAF moins capital des emprunts, quant à elle indique la capacité d'investissement de la commune compte-tenu des emprunts réalisés.

En 2019, les indicateurs sont remontés par rapport à 2018.

#### 4- SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions des dépenses et des recettes de la section d'investissement s'équilibrent à la somme de **4 228 765,05 €**.

##### 4-1 Les dépenses

	BP 2019	RAR	2020	TOTAL PREVU 2020
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>				
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 160,00	12 044,24	55 400,00	67 444,24
204 – Subventions d'équipements versés	398 308,00	273 576,72	165 000,00	438 576,72
21 - Immobilisations incorporelles	602 331,43	11 179,50	839 232,07	850 411,57
23 - Immobilisations en cours	652 877,82	81 318,77	55 803,13	137 121,90
<b>Opérations d'équipement</b>	<b>4 432 704,47</b>	<b>614 966,44</b>	<b>757 439,55</b>	<b>1 372 405,99</b>
119 - Réaménagement complexe sportif COSEC	4 432 704,47	614 966,44	307 439,55	922 405,99
122 - Skate park EMS			450 000,00	450 000,00
16 - Emprunts	383 500,00		544 000,00	544 000,00
020 - Dépenses imprévues	250 000,00		250 000,00	250 000,00
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>6 769 881,72</b>	<b>993 085,67</b>	<b>2 666 874,75</b>	<b>3 659 960,42</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	100 700,00		105 000,00	105 000,00
041 - Opérations patrimoniales	13 000,00		447 000,00	447 000,00
D 001 - Solde négatif reporté de N-1	2 146 480,39		16 804,63	16 804,63
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>9 030 062,11</b>	<b>993 085,67</b>	<b>3 235 679,38</b>	<b>4 228 765,05</b>

##### Les dépenses réelles

Le montant des dépenses réelles s'élève à 3 659 960,42 €, dont 993 085,67 € de restes à réaliser (RAR) de 2019. Le montant de ces dépenses diminue de 45,94 % par rapport à 2019.

Chapitre 20 : ce chapitre s'élève à 67 444,24 € dont 12 044,24 € de RAR (étude du programme centre-ville et antivirus). Les nouvelles propositions portent sur un concours d'architecte pour l'aménagement des espaces publics à la Moustey plus les frais d'insertion pour 46 700 €, une étude de sol pour le hangar véhicules, et 5 000 € pour la fourniture de logiciels si besoin.

Chapitre 204 : ce chapitre regroupe les subventions d'équipement versées correspondant au fonds de concours du SYDEC pour les travaux sur l'éclairage public pour 423 576,72 €, dont 273 576,22 € de RAR. Pour 2020, sont inscrits également 15 000 € de subvention pour le budget annexe du Pôle Santé pour réaliser les travaux dans le local vacant.

A l'intérieur du chapitre 21 se retrouvent les achats de matériel et équipements pour les différents services (mobilier, véhicules, matériel de bureau, outillage) et l'achat d'une balayeuse pour un montant maximum de 235 000 €, et, les aménagements sur les biens existants. Sont prévus également la démolition de la maison Victor pour 55 000 € et la reconstruction du local ACCA après son incendie en décembre 2019. En parallèle un accès propre à ce local est programmé ainsi qu'une aire de venaison le tout estimé à 120 000 €.

Dans le chapitre 23 se retrouvent les travaux en cours sur les terrains et les bâtiments communaux pour un montant de 137 121,90 € dont 81 318,77 € de RAR. (40 000 € pour les terrains, 50 000 € pour les bâtiments et 47 121,90 € pour la voirie, la défense incendie).

Concernant les opérations d'équipement le montant global de l'opération 119 voté est de 10 900 000 €. Pour 2020 on retrouve les RAR pour 614 966,44 € et les nouvelles propositions correspondant au solde de l'AP/CP : 307 439,55 €. En plus, cette année l'opération 122, Skate Park EMS est ouverte pour un montant global de 450 000 € dont 46 000 € de maîtrise d'œuvre et 404 000 € pour les travaux.

Chapitre 16 : en 2020 débute le remboursement de l'emprunt de 2 000 000 € contracté pour la réhabilitation du COSEC. Cette année se terminent également le prêt de la CAF et l'emprunt souscrit en 2005. On retrouve également la 4<sup>ème</sup> échéance de la participation financière vers l'EPFL Landes Foncier pour 140 250 €, 3 nouveaux terrains se rajoutent soit 53 250 € en plus.

Enfin, un crédit de 250 000,00 € est prévu au titre du chapitre 020 des dépenses imprévues.

##### Les dépenses d'ordre pour les opérations de section à section

Elles s'établissent à 552 00,00 € et comprennent :

- 100 000 € pour les travaux en régie (buvette du tennis, l'aire de venaison, aménagements de plusieurs locaux à l'EMS à destination de diverses associations, sanitaires au cimetière, locaux et structures archers, aménagements espaces verts, club house rugby, coulée verte à Pellegari, clôture des jardins familiaux, réfection du chalet de la Moustey, réfection du patio de la crèche, CTM : aménagement local de vie, électrification du portail bacs à agrégats, rangement d'outils et installation d'une cuve à fioul).

- l'amortissement de subventions reçues pour 5 000 €.

#### 4-2 Les recettes

	BP 2019	RAR	2020	TOTAL PREVU 2020
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>				
13 - Subventions d'Investissement	2 165 144,54	1 024 434,12	181 986,00	1 206 420,12
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00			
10 - Dotations, fonds divers et réserves	806 000,00		710 700,00	710 700,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 442 980,43			
024 - Produits des cessions d'immobilisations	6 000,00		338 000,00	338 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 239 937,14		1 115 644,93	1 115 644,93
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	357 000,00		411 000,00	411 000,00
041 - Opérations patrimoniales	13 000,00		447 000,00	447 000,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>9 030 062,11</b>	<b>1 024 434,12</b>	<b>3 204 330,93</b>	<b>4 228 765,05</b>

#### Les recettes réelles

Le financement de ces investissements est assuré par :

- Chapitre 13 : 1 206 420,12 € estimés de subventions, dont 1 024 434,12 € de RAR. Elles concernent notamment :
  - le COSEC et le bassin couvert : 967 284,03 € (Etat, ANRU, Préfecture, FEDER),
  - le skate park : 195 000 € (Etat),
  - la crèche : 27 636,09 € (solde CAF),
  - l'aire de traitement des déchets de venaison 8 000 € (Conseil Départemental),
  - les abris vélos : 4 151,76 € (DECLIC).
- Chapitre 10 : les dotations correspondent à des recettes redistribuées par l'Etat, on y retrouve le FCTVA pur 636 000 € (principalement sur la base des travaux de l'EMS et du bassin couvert) et 73 900 € estimés de taxe d'aménagement provenant des aménagements, de construction et d'agrandissement réalisés par des particuliers.
- Chapitre 024 : une prévision de 338 000 € destiné aux cessions (vente de 3 biens immobiliers).

#### Les recettes d'ordre

Elles s'établissent à 1 526 644,93 € et comprennent :

- le virement de la section de fonctionnement (1 115 644,93 €),
- la dotation aux amortissements (411 000,00 €).

#### 4-3 Les opérations patrimoniales

Elles correspondent aux intégrations des frais d'études et des insertions mais aussi l'engagement financier vers l'EPFL pour les 3 nouvelles acquisitions. Elles impactent la section à hauteur 447 000,00 €, tant en dépenses qu'en recettes.

## 5 - Présentation agrégée et consolidée du budget principal et des budgets annexes

### 5-1 Budget principal

SECTION	Crédits ouverts 2019 (BP+DM+RAR)	Report 2019	RAR 31/12/2019	Prévisions 2020	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES	9 127 824,48	16 804,63	993 085,67	3 218 874,75	4 228 765,05
RECETTES	9 127 824,48		1 024 434,12	3 204 330,93	4 228 765,05
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES	9 422 461,51			8 519 644,93	8 519 644,93
RECETTES	11 002 088,55	4 572 905,75		7 003 000,00	11 575 905,75

### 5-2 Budget annexe : Pôle Santé

SECTION	Crédits ouverts 2019 (BP+DM+RAR)	Report 2019	RAR 31/12/2019	Prévisions 2020	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES	90 530,90	22 698,64		60 000,00	82 698,64
RECETTES	90 530,90			82 698,64	82 698,64
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES	63 996,24			64 420,39	64 420,39
RECETTES	63 996,24	5 320,39		59 100,00	64 420,39

La section de fonctionnement s'équilibre avec les loyers reçus.

En investissement, des travaux sur le local vacant sont prévus afin de faciliter sa location. Il sera divisé par la pose d'une cloison et des travaux de plomberie et électriques. Une partie sera louée par la pharmacie et l'autre à un nouveau professionnel de santé à l'automne.

### 5-3 Présentation agrégée du budget primitif et des budgets annexes

SECTION	Crédits ouverts 2019 (BP+DM+RAR)	Report 2019	RAR 31/12/2019	Prévisions 2020	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES	9 218 355,38	39 503,27	993 085,67	3 278 874,75	4 311 463,69
RECETTES	9 218 355,38		1 024 434,12	3 287 029,57	4 311 463,69
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES	9 486 457,75			8 584 065,32	8 584 065,32
RECETTES	11 066 084,79	4 578 226,14		7 062 100,00	11 640 326,14